

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.303

11 octobre 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>NOUVELLE-ZELANDE</u>
2. Organisme responsable: Association néo-zélandaise de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Aspirateurs de poussières et appareils de nettoyage à succion pour aspirer l'eau de lavage.
5. Intitulé: DZ 6302: Homologation et spécification d'essai - Prescriptions particulières pour les aspirateurs de poussières et les appareils de nettoyage à succion pour aspirer l'eau de lavage.
6. Teneur:
7. Objectif et justification: Sécurité d'emploi des appareils électriques.
8. Documents pertinents: DZ 6302, NZS 6300: 1989
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A préciser
10. Date limite pour la présentation des observations: 15 novembre 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: